











Procédure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2022/2104(DEC)
Procédure terminée	
Décharge 2021: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> CSEH Katalin</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> SARVAMAA Petri</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/07/2022
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p> CANFIN Pascal</p>	12/09/2022
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
11/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0131/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0160/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2104(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09859

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE737.546	20/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	CSL	
Avis de la commission	ENVI	PE738.603	13/02/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE742.576	21/02/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0131/2023	11/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0160/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1880
[JO L 242 29.09.2023, p. 0292](#)

Décharge 2021: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 578 voix pour, 56 voix contre et 4 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers de l'Autorité

Le budget final de l'Autorité pour l'exercice 2021 s'élevait à 129.179.801,95 EUR, soit une augmentation de 25,39% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 99,99%, soit une légère augmentation de 0,01% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est établi à 88,85%, soit une augmentation de 0,44% par rapport à 2020.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les conflits d'intérêts et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- le plan de travail de l'Autorité pour 2021 a été exécuté au titre de la stratégie 2020, que le conseil d'administration avait décidé de prolonger d'un an en raison de la pandémie de SRAS-CoV-2;
- en 2021, l'Autorité a finalisé 704 questions au moyen d'avis scientifiques, de rapports techniques et de publications complémentaires, soit 81 de moins que les 785 prévus;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 98,16%, avec 5 fonctionnaires et 368 agents temporaires nommés sur 380 postes autorisés dans le cadre du budget de l'Union (contre 354 postes autorisés en 2020);
- l'Autorité continue de ne pas publier en ligne les CV des membres de son conseil d'administration;
- l'Autorité est invitée à assurer un niveau élevé de conformité avec les règles en matière de conflits d'intérêts et de transparence dans toutes ses activités;
- des règles plus systématiques sur la transparence, les incompatibilités, les conflits d'intérêts, le lobbying illégal et le pantouflage devraient être mises en place. L'Autorité devrait également renforcer ses mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en place d'un mécanisme interne de lutte contre la corruption;
- l'Autorité a lancé sa première campagne de communication numérique paneuropéenne en 2021, visant à expliquer de manière accessible le fondement scientifique qui sous-tend la sécurité alimentaire dans l'Union et à aider à prendre des décisions éclairées sur les choix alimentaires;
- l'Autorité s'efforce de combler les lacunes dans l'évaluation des risques réalisée par le groupe scientifique de l'Autorité sur les organismes génétiquement modifiés;
- l'Autorité a entamé des travaux sur une série importante de mandats relatifs au bien-être des animaux, notamment en ce qui concerne le transport des animaux, qui constitueront la base de la nouvelle législation en cours d'élaboration dans ce domaine.